

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 février 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Jacques Vachon et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2013-011

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 8 JANVIER 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2013 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 FÉVRIER 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 février 2013;

Ré : 2013-013

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3838 à 3847 totalisant la somme de 9 588.70 \$.

Salaires brut versés durant le mois de JANVIER 2013 : 2959.76 \$

Déductions à la source provinciale JANVIER 2013 : 748.46 \$

Déductions à la source fédérale JANVIER 2013 : 253.20 \$

Prélèvements manuels : 5524.02 \$

Prélèvement automatiques : 187.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRAL

Remboursement en capital et intérêts pour le financement #1 en date du 18 janvier 2013

Ré : 2013-014

Il est proposé par M. Jacques Vachon, et résolu unanimement d'entériner l'autorisation du remboursement de 65 407.27 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour le paiement en capital (62 300 \$) et des intérêts (3 107.27\$) dus le 18 janvier 2013 et référant à la 2^{ème} tranche de remboursement en capital du règlement d'emprunt 2010-141.

ADOPTÉ

Remboursement en intérêts pour le financement #2 en date du 16 février 2013

Ré : 2013-015

Il est proposé par Réjean Gendron, et résolu unanimement d'autoriser l'autorisation du remboursement de 1 366.20 \$ à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour le paiement des intérêts (1 366.20 \$) dus le 16 février 2013 et référant à la 2^{ème} tranche de remboursement en intérêt du règlement d'emprunt 2010-141.

ADOPTÉ

Amélioration du réseau routier municipal – substitution des travaux

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le ministère des Transports autorisait pour l'année financière 2012- 2013 une subvention maximale de 20 000\$ à la municipalité de Grand-Métis;

ATTENDU que la municipalité devait attendre la réception d'un rapport de génie-conseil avant d'entreprendre certain travaux;

ATTENDU que les travaux prévus ne seront pas réalisés avant le 15 février 2013 tel que prévu;

Ré : 2013-016

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de demander au ministre délégué aux transports de faire une substitution des travaux effectués dans le dossier 00018864-1 – 09060 (01) – 2012061337. La liste des travaux fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Ré : 2013-017

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu unanimement d'accepter le dépôt de la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité DE Grand-Métis pour non-paiement des taxes municipales. Une lettre sera transmise par courrier recommandé à chaque propriétaire ayant des taxes en retard depuis 2011 et étant susceptible d'être transmis à la MRC de la Mitis pour la vente pour non-paiement des taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

➤ **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA SSQ INVESTISSEMENT ET RETRAITE 2012**

➤ **DEMANDE DE COMMANDITE - HARMONIE DU MISTRAL**

Ré : 2013-018

Il est proposé par Réjean Gendron et résolu à l'unanimité de faire une commandite à l'Harmonie de l'école du Mistral pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE

➤ **SERVICE INCENDIE – DÉTAILS DES INTERVENTIONS 2012 POUR GRAND-MÉTIS**

➤ **SUBVENTION – ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION AUX PASSAGES À NIVEAU**

Réception d'une subvention de 3 089,16 \$ du Ministère des Transport en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2012.

➤ **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RISTOURNE AU TERME DE L'EXERCICE 2012**

Dépôt du document relatif à notre part de ristourne de la Mutuelle des municipalités des municipalités du Québec à la municipalité de Grand-Métis au terme de l'exercice de 2012 aux archives de la municipalité de Grand-Métis. La part de la municipalité s'élève à 272 \$.

➤ **RÉDUCTION DE L'ACCÈS AUX MOYENS POUR PRÉVENIR LE SUICIDE – PROGRAMME DE DÉSISTEMENT DES ARMES À FEU – PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE VEROUS DE PONTET**

Ré : 2013-019

Il est proposé par Réjean Gendron et résolu que la municipalité de Grand-Métis fasse l'achat de 10 verrous de pontet au montant de 5\$ chacun dans le cadre du programme pour la réduction de l'accès aux moyens pour prévenir le suicide.

ADOPTÉE

➤ **TÉLÉVISION DE LA MITIS – ADHÉSION COMME MEMBRE**

Ré : 2013-020

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité devienne membre de la Télévision de la Mitis afin de soutenir la production d'émissions et de reportage de qualité, représentation de l'actualité de notre région, tant au niveau politique, culturel, sportif ou autre et d'aider à développer les compétences des gens de chez nous.

ADOPTÉE

VARIA (ouvert)

DEMANDE D'APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU »

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

Ré : 2013-021

En conséquence, il est proposé par M. Raymond L'Arrivée, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LUMIÈRE DE RUE

Lumière de rue à l'intersection du chemin Kempt et du rang 2 Est des Ecossais est 'a changer

POINTE-LEGGATT

Faire mettre davantage d'abrasif à certains endroits

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2013-022

Il est proposé par monsieur Raymond L*Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 05 mars 2013.